Dominique BOGAERT Mairie de Morbecque Place de l'Hôtel de Ville 59190 Morbecque

Courriel: bogaertdom@aol.com

le 15/03/2024

A Monsieur le Président du SIDEN-SIAN 23, avenue de la Marne CS 90101 59443 Wasquehal Cedex

A Monsieur le Maire Mairie de Morbecque Place de l'Hôtel de Ville 59190 Morbecque

# PROCES VERBAL DE SYNTHESE D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête Publique : référence E23000061 / 59 du 3 Mai 2023 Elaboration du zonage d'assainissement de la Commune de Morbecque Arrêté du Président du SIDEN-SIAN du 10 janvier 2024 prescrivant l'enquête publique

# 1. Objet et déroulement de l'enquête

La procédure d'enquête citée en référence concerne l'élaboration du zonage d'assainissement de la Commune de Morbecque et des travaux de remplacement et d'extension du réseau d'assainissement.

L'enquête publique s'est déroulée, conformément à l'arrêté qui en fixait les modalités, du 12 février au 15 mars 2024.

Aucun évènement notable n'est à signaler pendant le déroulement de la procédure d'enquête.

## 2. Examen du dossier d'enquête

L'examen du dossier d'enquête, la délibération d'examen au cas par cas de la MRAe, les informations complémentaires fournies lors de la préparation et la visite sur site m'ont permis d'évaluer l'impact du projet soumis à enquête publique et n'appellent pas de demande d'information complémentaire.

#### 3. Contributions du Public

La publicité et la consultation du Public se sont déroulées conformément à la procédure, dans de bonnes conditions d'organisation et de suivi.

La réunion d'information du public, préalable à l'enquête, a suscité une bonne participation et a permis d'apporter réponse aux questions posées.

Durant l'enquête publique, 13 contributions ont été recensées, majoritairement par oral dont la retranscription écrite, par mes soins, a été validée par chacun des contributeurs.

Étiquettes de lignes	Nombre	%/Total
1. Oral	10	77%
7. Mémoire en main propre	2	15%
4. Courriel	1	8%
Total général	13	100%

Ce sont majoritairement des particuliers qui se sont exprimés.

Étiquettes de lignes	Nombre	%/Total
Particulier	10	77%
Entrepreneur	2	15%
Association	1	8%
Total général	13	100%

La répartition des contributions par composante du projet proposé est la suivante :

Étiquettes de lignes	Nombre	%/Total
03. Centre Bourg	3	23%
07. Parc	3	23%
04. Grooten Houck	3	23%
05. Grand Hazard	2	15%
02. Projet Global	1	8%
06. Motte au Bois	1	8%
Total général	13	100%

Toutes les composantes du projet ont fait l'objet de contributions.

### **Question N°1**

1.1. Quelle est votre analyse du niveau de participation à cette consultation du public ?
1.2. En êtes-vous satisfait ?

Les thèmes abordés sont les suivants :

Étiquettes de lignes	Nombre	%/Total
Demande Information	4	31%
Demande Extension zonage	3	23%
Fonctionnement actuel	2	15%
Règlement Assainissement	2	15%
Préjudice	1	8%
Protection Environnement et Cadre de vie	1	8%
Total général	13	100%

La répartition des contributions par opinion est la suivante :

Étiquettes de lignes	Nombre	%/Modif
Favorable	5	38%
Défavorable avec proposition	3	23%
Sans avis/Dde Information	3	23%
Favorable avec proposition	2	15%
Total général	13	100%

La majorité des contributeurs est favorable au projet.

Les demandes d'extension du zonage sont comptabilisées en défavorable avec proposition.

La répartition des contributions par modification, opinion et type de contributeur est la suivante :

Étiquettes de lignes	Nombre	%/Total
02. Projet Global	1	8%
Favorable avec proposition	1	100%
03. Centre Bourg	3	23%
Favorable	1	33%
Sans avis/Dde Information	2	67%
04. Grooten Houck	3	23%
Favorable	1	33%
Favorable avec proposition	1	33%
Défavorable avec proposition	1	33%
05. Grand Hazard	2	15%
Favorable	2	100%
06. Motte au Bois	1	8%
Défavorable avec proposition	1	100%
07. Parc	3	23%
Favorable	1	33%
Défavorable avec proposition	1	33%
Sans avis/Dde Information	1	33%
Total général	13	100%

Ces contributions génèrent un certain nombre de questions que je vous soumets et dont les réponses me permettront de formuler un avis argumenté sur le projet cité en objet.

### **Question N°2**

Un particulier sollicite l'extension du zonage collectif d'assainissement pour la parcelle située au 13 ruelle du Nieppe à la Motte au Bois.

Cette extension pourrait potentiellement raccorder 4 parcelles dont 1 à bâtir.

Quelle réponse apportez-vous à cette demande ?

# **Question N°3**

Un particulier sollicite l'extension du zonage collectif d'assainissement pour la parcelle située au 24 allée des Pépinières au Grooten Houck

# Quelle réponse apportez-vous à cette demande ?

#### Question N°4

Un particulier sollicite l'extension du zonage collectif d'assainissement pour la parcelle située au 8 ter rue de la Chapelle au Parc. Cette extension pourrait potentiellement raccorder 4 parcelles.

#### **Question N°5**

Deux particuliers au 15 Route Départementale 916, le grand Hazard et rue du Parc sont propriétaires de parcelles incluses dans le zonage d'assainissement collectif. Ils demandent s'ils sont tenus d'entreprendre l'éventuelle mise en conformité de leur installation individuelle de traitement alors qu'ils seront, à terme, obligés, de la démanteler et de se raccorder au réseau collectif.

Quelle réponse apportez-vous à cette demande ?

#### **Question N°6**

Une association de défense de l'environnement sollicite l'étude d'une alternative à la construction d'une station d'épuration au Parc :

 Seul le hameau du parc serait concerné par la construction d'un nouvel ouvrage d'épuration et d'assainissement, type station d'épuration ou autres. Les études ultérieures devront préciser le lieu et la nature de cet ouvrage à construire.

Nous connaissons la vulnérabilité du quartier du Parc au regard des risques d'inondations et sécheresse, avec des sols particulièrement argileux.

Aussi il nous semble en temps utile de pouvoir étudier et confronter toutes les solutions et technologies possibles, y compris les plus innovantes, en privilégiant la solution la plus vertueuse en terme de respect de l'environnement et faible bilan carbone; tant dans la phase construction que d'exploitation de ce futur ouvrage.

Nous souhaitons donc qu'il soit étudié et envisagé des solutions aussi diverses que : lagunage, filtres naturels de roseaux, lits plantés de végétaux, autres plantations sous apparence de serres botaniques, etc

#### Quelle réponse apportez-vous à cette demande ?

L'article L2224-10 du Code général des collectivités territoriales stipule dans ses points 3 et 4 :

« Les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre ler du code de l'environnement :

. . . . .

- 3° Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement :
- 4° Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement. »

Plusieurs contributions abordent le sujet de la gestion des eaux pluviales prévue dans cet article.

#### Question N°7

L'association de défense de l'environnement indique :

4. Il s'agit d'une enquête sur un plan de zonage d'assainissement. Néanmoins en page 4 du dossier il est question de la gestion des eaux pluviales.

Aussi cela nous donne l'occasion, au regard des problématiques de ruissellement et d'inondations dans certains secteurs de la commune, d'évoquer notre volonté de favoriser ou d'imposer le développement et l'installation de dispositifs de récupération et de stockage des eaux de pluie. Par exemple, l'enterrement de fosses devrait être rendu obligatoire pour toute nouvelle construction.

Quelle réponse apportez-vous à cette contribution ?

#### **Question N°8**

Un agriculteur, rue de la Fontaine, déplore le manque d'entretien et l'afflux d'eau sur les terres qu'il exploite.

Il redoute que l'extension du réseau séparé des lotissements du Grooten Houck et du Grand Hazard.

Quelle réponse apportez-vous à cette contribution ?

## **Question N°9**

Un particulier,16 lotissement le Village indique un problème d'évacuation des eaux en cas de fortes pluies qui arrivent de l'ancienne brasserie.

Quelle réponse apportez-vous à cette contribution ?

#### **Question N°10**

Une Agricultrice 47 rue du Parc souhaite connaître le lieu où sera implantée la station d'épuration prévue au Parc.

Elle ne souhaite pas que cet équipement soit implanté sur les terres qu'elle exploite en propriété ou en location.

Quelle réponse apportez-vous à cette contribution ?

# 4. Réponse attendue

Conformément à l'article R123-18 du code de l'environnement, un mémoire en réponse devra me parvenir sous quinzaine, soit au plus tard le 29 Mars 2024, à l'adresse indiquée en en-tête du présent document.

Je vous suggère de consigner vos réponses directement dans ce document de manière à en faciliter l'exploitation.

Vous pouvez par ailleurs, à votre initiative, apporter dans votre mémoire en réponse, toutes autres observations complémentaires que vous jugez nécessaires dans le cadre de cette procédure d'enquête publique.

Je vous prie, Monsieur le Président, Monsieur le Maire, d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Dominique Bogaert Commissaire Enquêteur